

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 11 DÉCEMBRE 2025

Publiée sur le site Internet de la Ville : 18 décembre 2025

Date de convocation du Conseil Municipal : 4 décembre 2025

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 43

Président : M. Jérémie BREAUD, MAIRE

Secrétaire de séance : Mme Sandrine BERTHET

Membres présents : 34

M. Jérémie BREAUD, MAIRE, Mme Martine CHAREYRE, Mme Marion CARRIER, Mme Valérie BOULARD, M. Pascal MIRALLES-FOMINE, Mme Isabelle DA SILVA, M. Jacques CHAMPIER, Mme Evelyne BRUNET, M. Raphaël SULTANA, Mme Nathalie BRAMET REYNAUD, Mme Linda TABTE, M. Emmanuel MAILLET, Mme Muriel ROBIC, M. Grégory BRUNET, M. Tarik EZ ZAJJARI, M. René SIMILLION, Mme Christiane RIVOIRE, Mme Jacqueline PALLUY, M. Jean-François DELAPIERRE, Mme Françoise KIRASSIAN, M. Stéphane GENIN, Mme Sandrine BERTHET, Mme Sonia GRANDSERRE, Mme Maryam EL GUIZANI, Mme Marie BRUNET, M. Stevens BOBI, Mme Véronique BOUCHER, M. Rémi COURT, Mme Anne-Laure BADIN, Monsieur Djamel BOUABDALLAH, Monsieur Jean-Pierre ANGOSTO, Mme Stéphanie VELLA, Madame Lucile MOREL, Monsieur Roger MAZANA

Membres ayant donné pouvoir : 4

M. Marc DUBIEF pouvoir à Mme Martine CHAREYRE
Mme Anne-Lise LANSIQUE pouvoir à M. Stevens BOBI
M. Djamel BOUDEBIBAH pouvoir à Madame Lucile MOREL
Madame Claire DURAND MOREL pouvoir à Monsieur Roger MAZANA

Membres absents: 5

M. Fatih DEMIRAY, M. Jean-Baptiste DOZOLME, M. François-Xavier PENICAUD, M. Hervé THIBAUD, Madame Nesrine MECHKAR

Délibération n°20251211DEL20

VIE ASSOCIATIVE

**Association Enfants des quartiers et des universités de l'agglomération lyonnaise EQUAL -
Approbation de la convention d'objectifs et attribution de subvention pour l'année 2026**

RAPPORTEURE : MME VALÉRIE BOULARD

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Bron apporte son soutien financier et logistique (mise à disposition des locaux et de moyens de fonctionnement et d'équipements, mise à disposition de salles municipales) sur le territoire dont les objectifs sont reconnus d'intérêt général et qui participent à son développement par la diversité des activités et projets proposés.

Après instruction de la demande de subvention, au regard des critères d'attribution généraux définis dans le Règlement d'attribution des subventions aux associations voté au Conseil Municipal du 6 octobre 2022, le montant de la subvention 2026 pour l'Association Enfants des Quartiers et des Universités de l'Agglomération Lyonnaise (EQUAL) est le suivant :

Au titre de l'Établissement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE)	92 542 €
--	----------

Il convient de préciser que les attributions de subventions à une association dont les montants cumulés sur l'exercice excèdent 23 000 € s'accompagnent obligatoirement d'un conventionnement (décret n° 2011-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques).

Il est proposé au Conseil Municipal d'arrêter les montants des subventions annuelles 2026 à l'Association Enfants des Quartiers et des Universités de l'Agglomération Lyonnaise (EQUAL), d'approuver la convention d'objectifs annexée à la présente délibération, et d'autoriser le versement d'un 1^{er} acompte au mois de janvier avant le vote du Budget Primitif 2026.

La contribution financière de la Ville mentionnée ci-dessus sera versée selon le calendrier suivant :

- en trois acomptes : un en janvier à la signature de la présente convention, un en avril, et un en juillet. Chaque acompte correspond à 25 % du montant de la subvention. Le montant des acomptes sera arrondi à la centaine d'euros inférieure. Les reliquats d'arrondis seront versés avec le solde de la subvention.
- le solde, à partir d'octobre, après réception des pièces administratives et, le cas échéant, des bilans d'actions.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'attribution, au titre de l'année 2026, d'une subvention de 92 542 € à l'Association Enfants des Quartiers et Universités de l'Agglomération Lyonnaise (EQUAL) et le calendrier de versement présenté,

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs avec l'association.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.

Le Maire,

Jérémie BREAUD